Activités visant à faire connaître la Convention relative aux droits de l'enfant

Activité 1. Souhaits et besoins

Objectif : aider les jeunes à faire la distinction entre ce qu'ils souhaitent et ce dont ils ont besoin; introduire l'idée selon laquelle les besoins fondamentaux peuvent être considérés comme des droits.

Fournitures : une série de fiches **Souhaits et besoins** (à la suite de cette explication) pour chaque paire de participants. Pour la variante, on a également besoin de plusieurs paires de dés.

Procédure

Etape 1. Demander aux participants de former des paires et donner à chacune d'entre elles un jeu de fiches **Souhaits et besoins** (découper la page en fiches individuelles).

Etape 2. Dites-leur d'imaginer qu'un nouveau gouvernement a été formé dans leur village, leur ville ou leur cité. Ce gouvernement veut donner à tous les jeunes ce qu'ils désirent et ce dont ils ont besoin. Les fiches représentent la liste des désirs et des besoins choisis par l'équipe élue. Les responsables voudraient maintenant que les jeunes eux-mêmes ajoutent tout ce qui pourrait manquer sur cette liste; demander à chaque paire de choisir ensemble 4 avantages supplémentaires et de les inscrire sur les fiches vierges.

Etape 3. Annoncer au groupe que, pour des raisons économiques, le nouveau gouvernement a réalisé qu'il ne pouvait fournir que **16** avantages sur les 24 de la liste. Demander aux paires quels sont les **8** avantages qu'elles sont prêtes à abandonner. Elles doivent rendre ces fiches à l'animateur.

Etape 4. Lorsque toutes les paires ont terminé l'étape 3, annoncer qu'il faut encore faire des coupures. Demander aux paires d'éliminer **8** autres avantages.

Etape 5. Discuter des questions suivantes avec le groupe.

- Quels sont les avantages le plus souvent éliminés au premier tour ? Pourquoi ?
- Etait-il plus difficile d'éliminer des avantages au deuxième tour qu'au premier ? Pourquoi ?
- Etiez-vous en désaccord avec votre partenaire sur les avantages à éliminer ? Sur lesquels et pourquoi ?
- Quelle est la différence entre ce qu'on désire et ce dont on a besoin ? Quels sont les avantages de la liste qui correspondaient aux souhaits et aux nécessités ?
- Les désirs et les besoins diffèrent-ils selon les individus ? Expliquez pourquoi vous avez répondu oui ou non.

Expliquer au groupe que les besoins les plus fondamentaux sont parfois considérés comme des «droits». Les droits peuvent être définis comme étant ce qu'il est équitable et juste qu'une personne possède ou puisse faire.

Variante

Etape 1. Diviser les participants en groupes de quatre personnes et donner à chaque groupe un jeu de fiches **Souhaits et besoins**. Accorder quelques minutes aux participants pour décider des 4 avantages à ajouter sur la liste.

Etape 2. Expliquer que chaque petit groupe ne pourra obtenir que **certains** des avantages qu'ils désirent ou dont ils ont besoin. Donner un dé à chacun des groupes; chaque membre peut lancer le dé une fois. Le total des points ainsi obtenu indique le nombre de fiches que le groupe sera autorisé à conserver. Chaque groupe doit ensuite étudier ses fiches et éliminer le nombre requis de fiches.

Etape 3. Chaque groupe explique :

- combien de souhaits et/ou de besoins il était autorisé à garder;
- quelles fiches il a décidé de conserver;
- comment il est arrivé à cette décision;
- quelles ont été les difficultés rencontrées (s'il y en a eu) dans le processus de prise de décision.

Etape 4. Discuter des questions suivantes.

- Est-ce que tous les groupes de la société peuvent satisfaire leurs désirs et leurs besoins de la même manière ?
- Si tel n'est pas le cas, d'où viennent ces inégalités ?
- Est-il juste que de telles inégalités existent ?

Suivi. Demander aux jeunes de donner leur propre définition du terme «droits».

Leur demander de dresser une liste des droits qui, d'après eux, sont fondamentaux pour les personnes de leur âge, en s'aidant des fiches **Souhaits et besoins**.

Leur demander de comparer leur liste avec la Convention relative aux droits de l'enfant.

Lire l'étude de cas, «De l'eau potable pour le village» (qui se trouve après les fiches), pour leur montrer comment un groupe d'enfants en Ouganda a réussi à satisfaire un besoin fondamental de leur communauté.

Fiches Souhaits et besoins

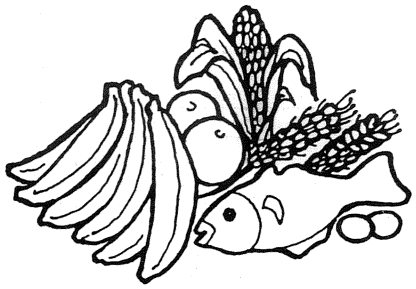

Une alimentation nourrissante

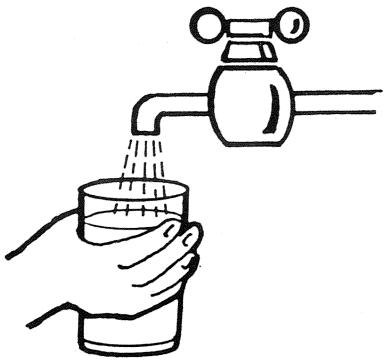

De l'eau potable

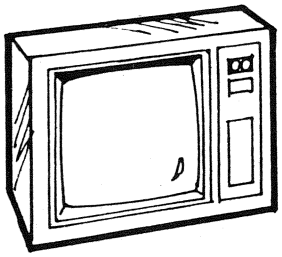

Un poste de télévision

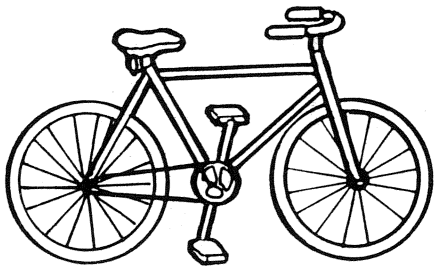

Une bicyclette

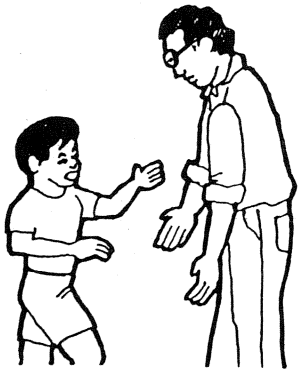

La possibilité d'exprimer son opinion et d'être écouté

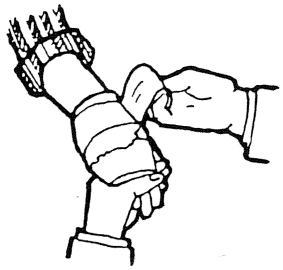

Des soins médicaux en cas de besoin

Activité 1. Souhaits et besoins

Fiches Souhaits et besoins

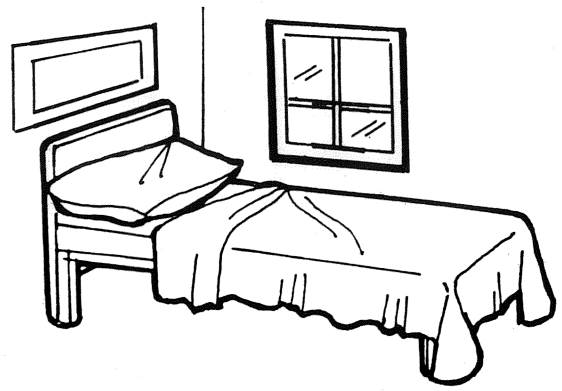

Votre propre chambre

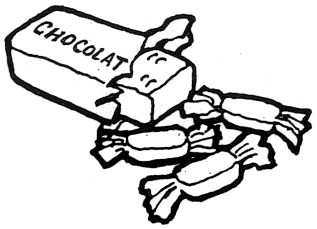

Des bonbons

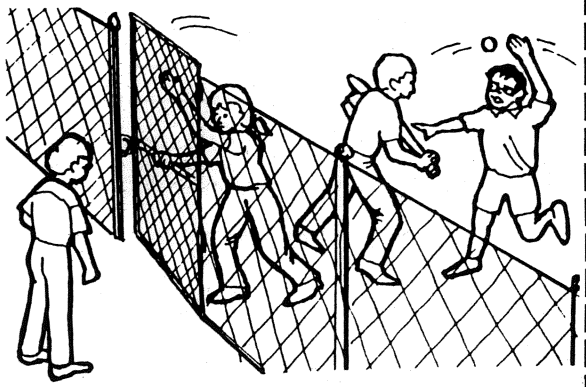

La protection contre la discrimination

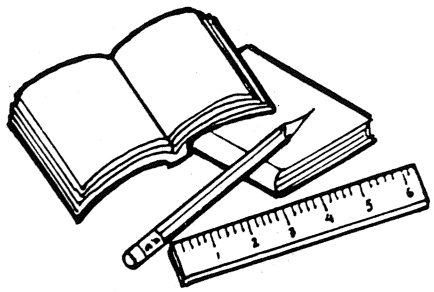

L'éducation

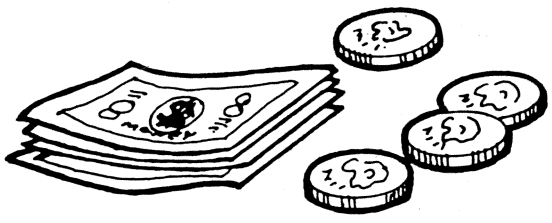

De l'argent de poche

Des vacances

Fiches Souhaits et besoins

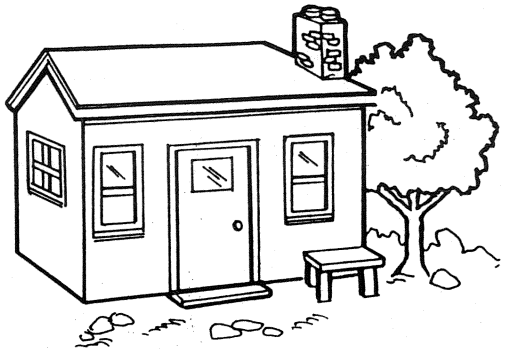

Un logement décent

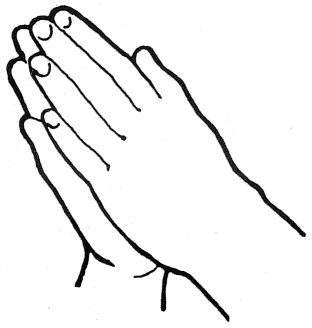

La possibilité de pratiquer sa propre religion

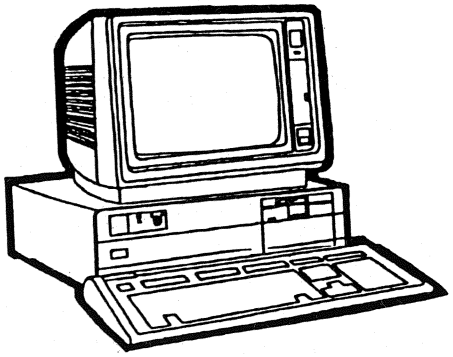

Un ordinateur personnel

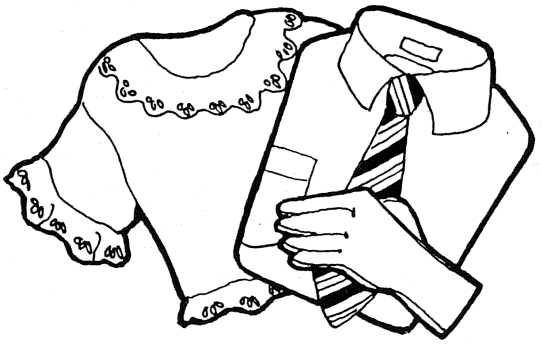

Des vêtements dernier cri

De l'air pur

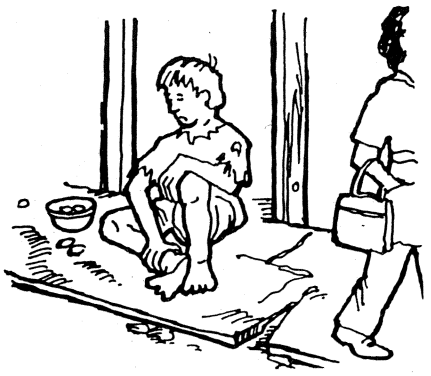

La protection contre les mauvais traitements et la négligence

Fiches Souhaits et besoins

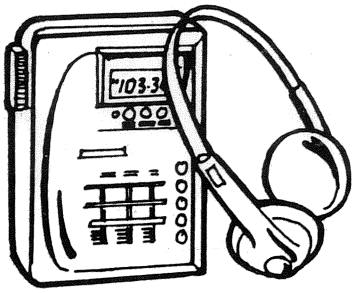

Une chaîne stéréo

Des terrains de jeux et des centres de loisirs

De l'eau potable pour le village

Dans le village de Bbira, au nord-ouest de Kampala, l'une des principales sources d'eau potable est un puits alimenté par l'eau de pluie. Après les pluies, l'eau descend des collines avoisinantes et s'accumule dans une cuvette. Chaque jour, les villageois viennent au puits avec des récipients pour ramener chez eux l'eau nécessaire à la cuisson, à la boisson et au lavage. Il y a peu de temps encore, il n'était pas rare de voir le bétail et la volaille près de cette source et boire cette eau qui alimente toute la communauté et les 600 élèves de l'école primaire de Bbira. Mais les écoliers ont décidé de lutter contre ce danger pour la santé.

Les enfants participaient à un projet d'éducation sanitaire organisé par Child-to-Child. A l'école, on leur a parlé des problèmes de santé, notamment de l'hygiène communautaire, de la nutrition, de la sécurité routière et de l'utilisation de la médecine traditionnelle. Avec l'aide de leurs enseignants, ils ont identifié l'eau potable comme étant un besoin prioritaire dans leur village. Ils ont ensuite commencé à élaborer un plan d'action.

Tout d'abord, ils ont pris rendez-vous avec le responsable de la communauté pour discuter des risques de maladies d'origine hydrique qui peuvent résulter de l'eau de boisson contaminée. Celui-ci a alors décidé de convoquer les villageois à une réunion, au cours de laquelle les enfants, qui avaient préparé un spectacle, ont lu des poèmes porteurs de messages sur l'importance de l'eau potable.

Les petites créatures et les plantes
cherchent pendant des heures —
Eau, où es-tu ?
De l'eau, de l'eau, de l'eau,
Lorsque que les nuages et la brume dansent
avec les bourrasques :
De l'eau, de l'eau, de l'eau !

Toute la communauté a parlé de la signification générale des sketches présentés par les enfants. Adultes et enfants ont alors décidé de s'associer et de prendre le temps de nettoyer le puits des plantes et des ordures qui l'avaient envahi. Ils ont ensuite construit une barrière de sécurité pour empêcher les animaux d'approcher. Lorsque le projet a été achevé, parents et enfants se sont réunis pour célébrer ensemble l'événement en musique et en chansons.

En travaillant avec les adultes, les enfants ont pu diffuser des messages sur les questions d'hygiène. Les parents étaient fiers du savoir de leurs enfants et de les voir participer activement à la vie de la communauté. Dans cette région du pays, où les enfants sont souvent plus éduqués que leurs parents, le rôle des jeunes en matière d'éducation sanitaire n'est pas négligeable.

Les jeunes de Bbira ne se sont pas contentés de nettoyer le puits et de le protéger par une barrière. Ils ont compris que la responsabilité d'enseigner aux adultes et aux enfants plus petits comment utiliser le puits sans polluer son eau leur incombait. En identifiant l'un des besoins prioritaires de leur village en matière de santé et en entreprenant une action pratique, ces jeunes contribuent à sauver des vies dans leur collectivité.

Activité 2. Regroupement

Objectif : encourager les jeunes à étudier en profondeur les articles de la Convention relative aux droits de l'enfant et à réfléchir sur les divers types de droits qu'elle aborde.

Fournitures : photocopies des fiches **Regroupement des articles de la Convention** (à la suite de cette explication), une grande feuille de papier, des ciseaux, de la colle. Des copies complètes de la Convention relative aux droits de l'enfant devraient être mises à disposition à titre de référence.

> **Note pour l'animateur.** Pour cette activité, seuls 36 articles de la Convention relative aux droits de l'enfant ont été repris. Ce sont les articles qui traitent de situations que les jeunes gens reconnaîtront immédiatement parce qu'elles sont concrètes. Les articles qui n'ont pas été repris concernent la mise en œuvre de la Convention et les définitions.
>
> Noter que les articles de la Convention sont paraphrasés sur ces fiches.
>
> L'ordre des fiches **Regroupement** ci-dessous n'est pas strictement numérique. L'ordre adopté facilite la photocopie pour l'activité 5, **Faire un lien entre les droits**.

Procédure

Etape 1. Découper les 36 fiches **Regroupement** et en distribuer une à chaque membre du groupe. (Si le groupe comprend plus de 36 personnes, certains participants peuvent travailler par paires. Si le groupe se compose de moins de 36 personnes, éliminer le nombre voulu de fiches.) S'assurer que tous les participants ont lu leur fiche et ont compris l'énoncé.

Etape 2. Demander aux participants de se lever, de se déplacer dans la salle et d'expliquer à l'un de leurs compagnons le droit décrit sur leur fiche. Si deux participants ont le sentiment que leurs fiches ont quelque chose en commun ou qu'elles vont ensemble, ils forment un «groupe».

Les participants continuent à se déplacer dans la salle. Toute personne dont la fiche décrit un droit de type similaire peut venir s'ajouter au groupe.

Etape 3. Tout au long de cette activité, les jeunes gens peuvent se déplacer d'un groupe à l'autre au fur et à mesure que leur compréhension des catégories de droits couvertes par la Convention s'améliore. Certains peuvent se retrouver «seuls» et avoir le sentiment qu'ils n'appartiennent à aucun groupe. Encourager la discussion et la négociation. Souligner le fait qu'il n'y a pas de réponse «correcte» à cette activité !

Etape 4. Une fois les groupes constitués et que les mouvements à travers la salle ont cessé, demander à chaque groupe de se donner un nom, par exemple, Santé, Education ou Expression, etc.

Etape 5. Demander aux groupes ainsi formés de s'asseoir. Chaque groupe doit donner son nom et résumer les articles qui appartiennent à cette catégorie. Pendant cette activité, l'enseignant, l'animateur ou membre de chaque groupe peut coller les fiches sur une grande feuille de papier.

Etape 6. Discuter des questions suivantes.

- Certains droits ont-ils été plus difficiles à classer par catégories que d'autres ? Lesquels et pourquoi ?
- Quelles semblent être les principales catégories de droits protégés par la Convention relative aux droits de l'enfant ?
- La Convention semble-t-elle accorder davantage d'importance à certaines catégories de droits qu'à d'autres ? Si tel est le cas, comment l'expliquer ?
- Y a-t-il des droits qui devraient, d'après vous, avoir davantage d'importance ? Si oui, lesquels ?
- Y a-t-il des droits qui ne sont pas cités dans la Convention qui, d'après vous, devraient y figurer ?
- Certaines catégories de droits devraient-elles avoir la priorité, ou les droits revêtent-ils tous de la même importance ?
- Pensez-vous que votre communauté/pays accorde un soutien particulier à certaines catégories de droits de l'enfant ? Y a-t-il des catégories de droits qui devraient se voir accorder davantage d'attention ?

Variante 1. Une version moins active de cette même activité consiste à former des groupes de quatre ou six personnes. Donner à chaque groupe une grande feuille de papier, des ciseaux, des stylos, de la colle et un jeu complet de fiches **Regroupement**.

Demander aux participants d'arranger les fiches sur la feuille, en regroupant les catégories de droits similaires. Ils peuvent tracer des traits indiquant les liens entre ces groupes ou entre divers articles. Demander aux groupes de participants de donner un nom à chaque regroupement de droits. Afficher ensuite les grandes feuilles de papier et encourager les participants à circuler dans la salle et à regarder les travaux de leurs collègues.

Finalement, discuter des questions énumérées à l'étape 6 ci-dessus.

Variante 2 : Expliquer que les articles de la Convention relative aux droits de l'enfant sont parfois classés en fonction de leur appartenance aux catégories des droits relatifs à la **survie**, au **développement**, à la **protection** ou à la **participation** (voir introduction, page 2), et discuter des différences entre ces quatre catégories.

Donner aux groupes de nouvelles copies des fiches **Regroupement** et leur demander de classer ces droits en quatre catégories : survie, développement, protection et participation. S'il y a divergence d'opinion quant à la classification, encourager les participants à discuter et à négocier, plutôt que d'essayer de trouver la «bonne» réponse.

Lorsque les petits groupes s'accordent sur le classement, ils peuvent alors coller les fiches sur le papier. Si vous le jugez nécessaire, comparer ce classement avec la procédure originale.

Activité 2. Regroupement

Fiches Regroupement des articles de la Convention

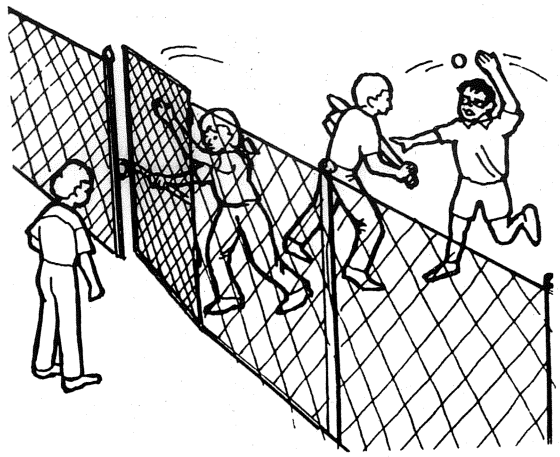

Article 2. Tous les droits s'appliquent à tous les enfants et ceux-ci doivent être protégés contre toutes les formes de discrimination.

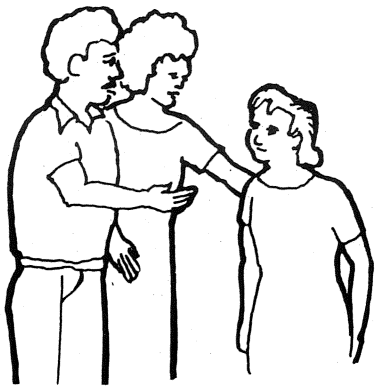

Article 5. L'Etat doit respecter les droits et les responsabilités des parents de guider l'enfant d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités.

Article 6. Tout enfant a un droit inhérent à la vie et l'Etat a l'obligation d'assurer la survie et le développement de l'enfant.

Article 7. Tout enfant a le droit à un nom et à une nationalité ainsi que le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux.

Activité 2. Regroupement

Fiches Regroupement des articles de la Convention

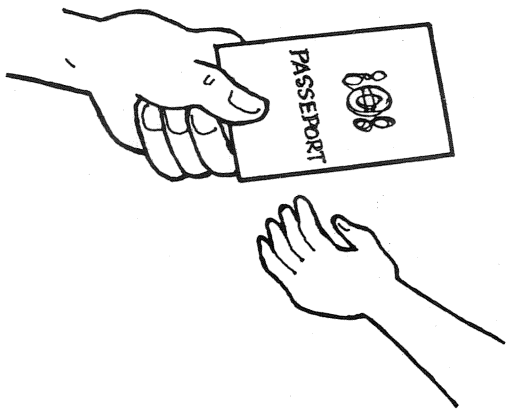

Article 8. L'Etat a l'obligation de protéger et si nécessaire de rétablir l'identité de l'enfant (y compris le nom, la nationalité et les relations familiales).

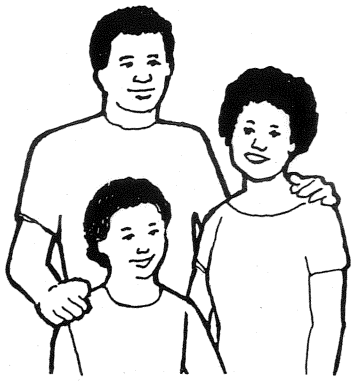

Article 9. L'enfant a le droit de vivre avec ses parents à moins que cela ne soit jugé incompatible avec son intérêt supérieur. Il a également le droit de maintenir des contacts avec ses deux parents s'il est séparé de l'un d'entre eux ou des deux.

Article 10. L'enfant et ses parents ont le droit de quitter tout pays et d'entrer dans le leur aux fins de réunification de la famille ou de maintien des relations entre eux.

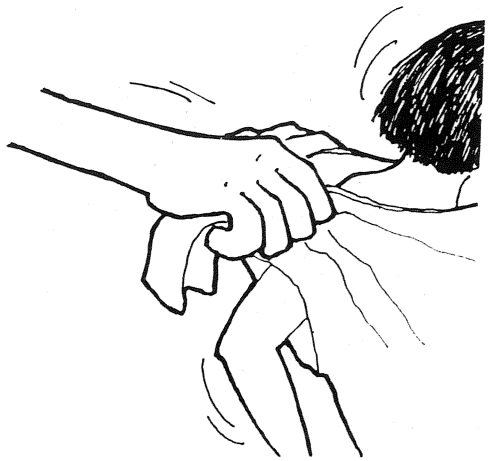

Article 11. L'Etat a l'obligation de lutter contre les rapts et les non-retours illicites d'enfants à l'étranger perpétrés par un parent ou un tiers.

Activité 2. Regroupement

Fiches Regroupement des articles de la Convention

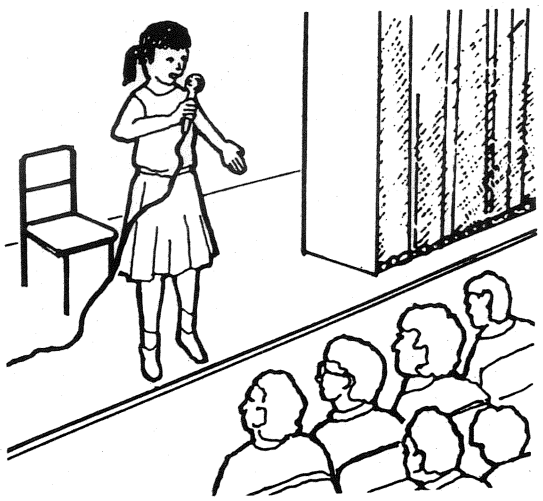

Article 12. L'enfant a le droit d'exprimer librement son opinion et de voir cette opinion prise en considération dans toute question le concernant.

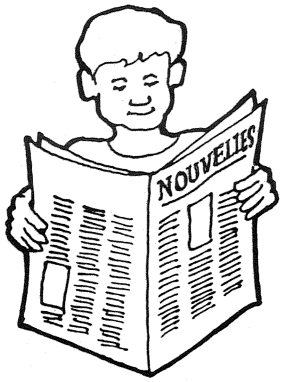

Article 13. L'enfant a le droit d'exprimer ses vues, d'obtenir des informations et de faire connaître des idées et des informations sans considération de frontières.

Article 14. L'Etat respecte le droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion, dans le respect du rôle de guide joué par les parents.

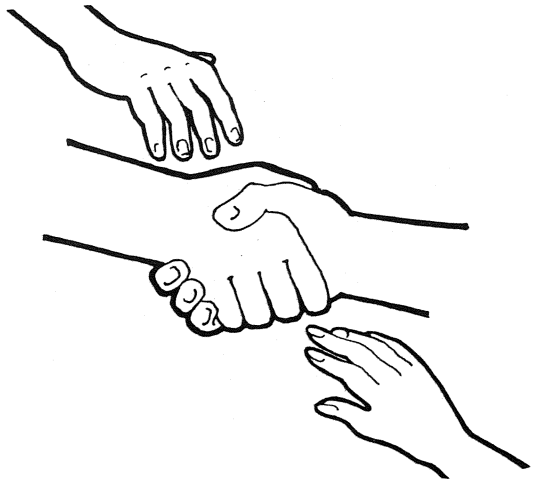

Article 15. Les enfants ont le droit de se réunir et d'adhérer à des associations ou d'en former.

Activité 2. Regroupement

Fiches Regroupement des articles de la Convention

Article 16. L'enfant a le droit d'être protégé contre toute immixtion dans sa vie privée, sa famille, son domicile et sa correspondance, et contre les atteintes illégales à son honneur.

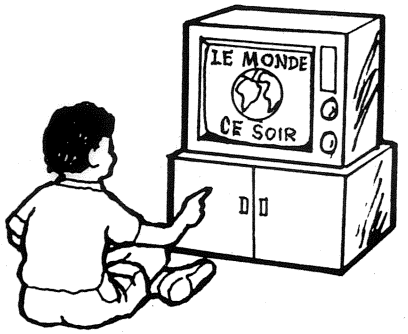

Article 17. Les enfants doivent avoir accès à une information provenant de sources nationales et internationales. Les médias doivent encourager les matériels bénéfiques et décourager ceux qui sont nuisibles aux enfants.

Article 18. La responsabilité d'élever l'enfant incombe conjointement aux deux parents, et l'Etat doit leur accorder une aide appropriée.

Article 19. Les enfants doivent être protégés contre les mauvais traitements et la négligence; l'Etat doit établir des programmes pour prévenir les mauvais traitements et pour traiter les victimes.

Activité 2. Regroupement

Fiches Regroupement des articles de la Convention

Article 20. L'enfant privé de son milieu familial a droit à une protection spéciale et de bénéficier d'une famille de remplacement ou d'un placement dans un établissement approprié en tenant dûment compte de son origine culturelle.

Article 21. Dans les pays où l'adoption est autorisée, elle ne peut avoir lieu que dans l'intérêt supérieur de l'enfant et lorsque sont réunies toutes les autorisations des autorités compétentes ainsi que toutes les garanties nécessaires.

Article 22. Une protection spéciale est accordée à l'enfant réfugié ou qui cherche à obtenir le statut de réfugié.

Article 23. L'enfant handicapé a le droit de bénéficier de soins spéciaux ainsi que d'une éducation et d'une formation appropriées pour lui permettre de mener une vie pleine et décente et pour parvenir au degré d'autonomie et d'intégration sociale le plus élevé possible.

Activité 2. Regroupement

Fiches Regroupement des articles de la Convention

Article 25. L'enfant placé par l'Etat pour recevoir des soins, une protection ou un traitement physique ou mental a droit à une révision périodique du placement.

Article 26. L'enfant a le droit de bénéficier de la sécurité sociale, y compris les assurances sociales.

Article 29. L'éducation doit viser à favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant, le développement de ses dons et aptitudes mentales et physiques. Elle doit préparer l'enfant à une vie active dans une société libre et encourager en lui le respect de sa propre culture et des valeurs d'autrui.

Article 34. L'enfant doit être protégé contre la violence et l'exploitation sexuelle, y compris la prostitution et la participation à toute production pornographique.

Activité 2. Regroupement

Fiches Regroupement des articles de la Convention

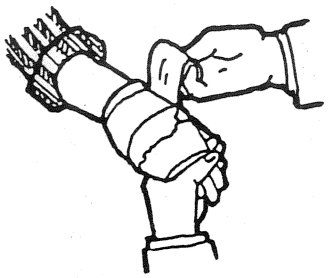

Article 24. L'enfant a le droit de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux et de rééducation.

Article 27. Tout enfant a le droit à un niveau de vie suffisant à son développement physique, mental, spirituel, moral et social. C'est aux parents qu'incombe la responsabilité primordiale de lui assurer ce niveau de vie. L'Etat a le devoir de faire en sorte que cette responsabilité soit assumée.

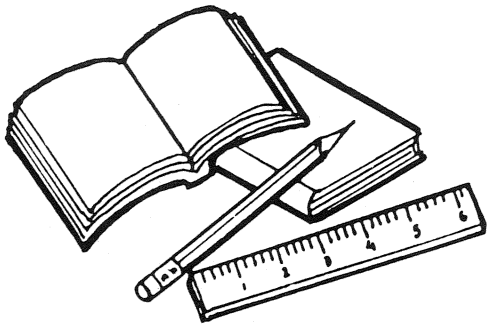

Article 28. L'enfant a le droit à l'éducation. L'enseignement primaire devrait être obligatoire et gratuit. L'enseignement secondaire devrait être accessible à tous les enfants. L'accès à l'enseignement supérieur devrait être fonction des capacités de chacun. La discipline scolaire doit respecter les droits et la dignité de l'enfant.

Article 30. L'enfant appartenant à une minorité a le droit de jouir de sa propre vie culturelle, de pratiquer sa propre religon et d'employer sa propre langue.

Activité 2. Regroupement

Fiches Regroupement des articles de la Convention

Article 31. L'enfant a le droit aux loisirs, au jeu et à la participation à des activités culturelles et artistiques.

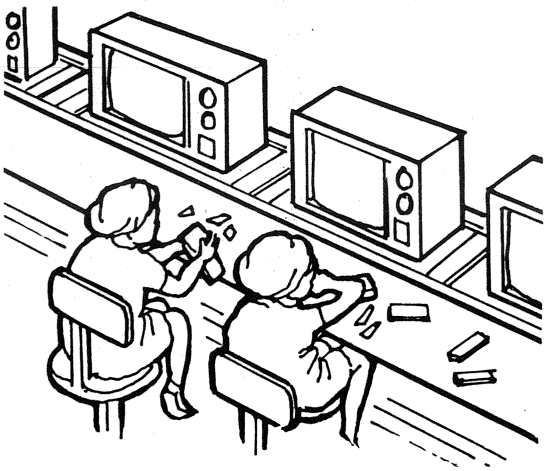

Article 32. L'enfant a le droit d'être protégé contre l'exploitation économique et contre tout travail mettant en danger sa santé, son éducation ou son développement. L'Etat fixe des âges minimaux d'admission à l'emploi et réglemente les conditions d'emploi.

Article 33. L'enfant a le droit d'être protégé contre la consommation de stupéfiants et contre son utilisation dans la production et la diffusion de telles substances.

Article 38. Les personnes n'ayant pas atteint l'âge de 15 ans ne doivent pas participer directement aux hostilités. Les enfants touchés par un conflit armé ont droit à une protection et à des soins spéciaux.

Activité 2. Regroupement

Fiches Regroupement des articles de la Convention

Article 35. L'Etat a l'obligation de tout faire pour empêcher l'enlèvement, la vente ou la traite d'enfants.

Article 37. Nul enfant ne doit être soumis à la torture, à des peines ou traitements cruels, à l'arrestation ou à la détention illégales. La peine capitale et l'emprisonnement à vie sont interdits pour des infractions commises par des personnes âgées de moins de 18 ans. L'enfant privé de liberté a le droit de bénéficier d'une assistance juridique et de rester en contact avec sa famille.

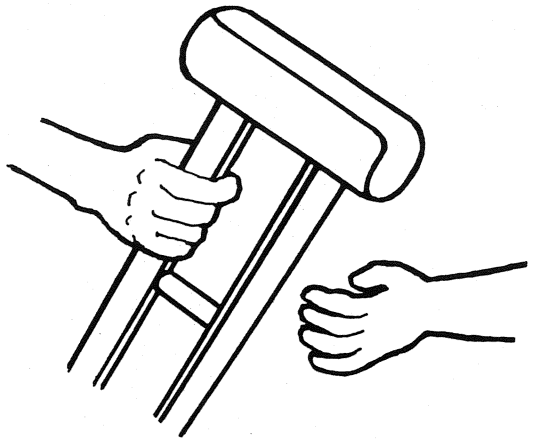

Article 39. Les enfants victimes de conflits armés, de torture, de négligence ou d'exploitation doivent bénéficier de traitements appropriés pour assurer leur réadaptation et leur réinsertion sociale.

Article 40. Tout enfant en conflit avec la loi a droit à des garanties et à une assistance juridique, à un traitement qui favorise son sens de la dignité et qui l' aide à jouer un rôle constructif dans la société.

Activité 3. Le jeu des statistiques

Objectif : familiariser les adolescents avec les statistiques concernant la santé, l'éducation, le niveau de vie et les droits fondamentaux énoncés dans la Convention.

Fournitures : une ligne d'un mètre de longueur divisée en 10 sections égales représentant 0 %, 10 %, 20 %, etc., jusqu'à 100 %, est tracée sur toute la longueur du tableau noir, sur une paroi de la salle ou par terre, soit à la craie, soit avec du ruban adhésif.

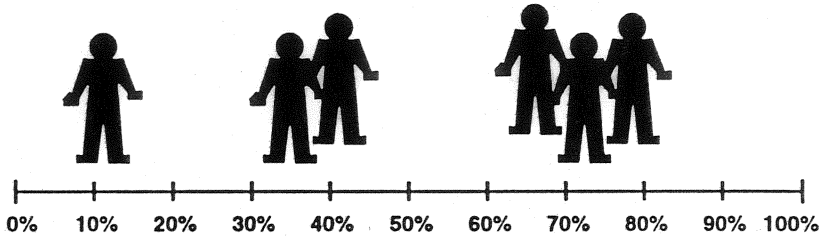

Procédure

Etape 1. Expliquer au groupe que vous allez lire quelques statistiques concernant les droits de l'enfant. Chaque information sera suivie d'une question portant sur le pourcentage de personnes bénéficiant de ces droits. Après avoir entendu l'information et la question, les jeunes gens devront se placer sur la ligne à l'endroit indiquant le pourcentage choisi.

Des exemples de questions sont présentés plus loin.

Etape 2. Une fois que les participants ont pris place près de l'endroit sur la ligne indiquant le pourcentage choisi, leur donner la réponse exacte. Consacrer quelques minutes à discuter pourquoi ils ont deviné ou non la bonne réponse et quels sont les chiffres qui les étonnent.

Note. Certaines questions ont pour but de démontrer que des progrès ont été accomplis dans les domaines de la santé et de l'éducation des enfants, alors que d'autres questions visent à mettre en évidence les secteurs dans lesquels des améliorations sont encore nécessaires. Les cinq dernières questions ont pour but de provoquer la discussion sur la manière dont des fonds pourraient être réaffectés afin que les droits des enfants soient respectés.

Variantes. Si le groupe est important, on peut demander aux jeunes gens de travailler deux par deux et de s'entendre sur la réponse à donner à chacune des questions. Puis l'une des deux personnes peut se placer près du pourcentage choisi sur la ligne.

Les statistiques concernant le respect des droits des enfants dans le pays des participants peuvent également être incluses. Les animateurs peuvent vérifier les statistiques les plus récentes dans les publications annuelles de l'UNICEF, *La situation des enfants dans le monde* ou *Le progrès des nations.*

Suivi. Les élèves peuvent faire des recherches sur les progrès réalisés dans leur pays dans les secteurs de la vaccination, de l'éducation primaire, de l'éducation des filles, de l'approvisionnement en eau potable, du niveau de vie, etc. Des graphiques peuvent être établis à l'aide de ces statistiques.

Ils peuvent s'adresser aux organismes locaux, provinciaux ou nationaux responsables de l'application des divers types de droits dont ils ont pris connaissance. Ils peuvent également inviter des représentants de ces organismes à venir leur parler des mesures adoptées pour protéger les droits de l'enfant.

Questions sur les statistiques

1. Il y a 50 ans, moins de 10 % des familles rurales étaient approvisionnées en eau potable. Quel est, d'après vous, le pourcentage actuel ?

Réponse : près de 60 %.

2. L'UNICEF s'était fixé pour objectif que 80 % des enfants du monde en développement soient vaccinés en 1990 contre les maladies évitables.

a. Quel est, d'après vous, le pourcentage d'enfants vivant en Afrique subsaharienne qui sont vaccinés contre la rougeole aujourd'hui ?

Réponse : 46 %.

b. Quel est, d'après vous, le pourcentage d'enfants vivant en Asie du Sud qui sont vaccinés contre la rougeole aujourd'hui ?

Réponse : 79 %.

c. Quel est, d'après vous, le pourcentage d'enfants vivant en Italie qui sont vaccinés contre la rougeole aujourd'hui ?

Réponse : 50 %.

3. En Australie, au Canada et au Royaume-Uni, 10 % des enfants vivent pauvrement. En France, aux Pays-Bas et en Suède, moins de 5 % des enfants vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Quel est, d'après vous, le pourcentage d'enfants qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté aux Etats-Unis ?

Réponse : 20 %.

4. En Syrie, en 1960, 36 % des filles étaient inscrites à l'école primaire. Quel est, d'après vous, le pourcentage actuel ?

Réponse : 94 %.

5. Au Moyen-Orient, trois pays consacrent plus de 40 % du budget du gouvernement central à la défense. Quel est, d'après vous, le pourcentage du budget accordé à la santé dans ces pays ?

Réponse : entre 1 et 7 %.

6. En moyenne, quel est le pourcentage du budget annuel des gouvernements des pays en développement consacré à la nutrition, à l'eau potable, à la santé et à l'éducation ?

Réponse : 10 %.

7. Quel est le pourcentage des exportations de biens et services consacré à rembourser la dette extérieure dans les principaux pays d'Amérique latine ?

Réponse : entre 25 et 33 %.

8. Quel est le pourcentage de l'aide des pays industrialisés aux pays en développement affecté spécifiquement à la nutrition, à l'eau potable, à la santé et à l'éducation ?

Réponse : 10 %.

9. La population européenne dépense l'équivalent de 50 milliards de dollars par an à l'achat de cigarettes. Quel pourcentage de cette somme permettrait, d'après vous, de vacciner les enfants contre les maladies évitables, de réduire de moitié la malnutrition, d'approvisionner toutes les communautés en eau potable et de leur fournir des systèmes d'assainissement, de permettre à toutes les familles d'avoir accès à la planification familiale et de donner à tous les enfants une éducation de base ?

Réponse : 50 %.

Sources des statistiques :
Le progrès des nations 1993, UNICEF
La situation des enfants dans le monde 1993, UNICEF

Activité 4. Le test

Objectif : simuler la discrimination en matière de droit à l'éducation (article 28) pour faire partager aux adolescents cette expérience.

Fournitures : une feuille de papier et un crayon par participant.

Procédure

Etape 1. Demander aux participants de dessiner à la craie ou de marquer avec du papier adhésif un rectangle sur le sol représentant un huitième de la superficie de la salle de classe. (On peut le faire rapidement en dessinant un rectangle dont la largeur est la moitié de celle de la salle et la longueur un quart de la longueur de la salle.)

Option : si les meubles peuvent être déplacés facilement, demander au groupe de déplacer un huitième du nombre total de pupitres, de tables ou de chaises dans la partie de la salle dont la superficie représente un huitième de l'espace total et laisser les autres meubles dans l'espace restant.

Etape 2. Demander au groupe de faire deux piles avec les feuilles de papier; l'une contiendra un huitième du nombre total de feuilles et la deuxième les sept huitièmes restants. Demander que les crayons soient divisés de même.

Etape 3. Demander aux participants de se diviser en deux groupes, l'un représentant un huitième du nombre total de personnes, le deuxième, les autres sept huitièmes.

Etape 4. Demander au **petit** groupe de s'asseoir sur les sièges du **grand** espace de la salle et au **grand** groupe de prendre les sièges du **petit** espace. (Les participants doivent décider eux-mêmes comment exécuter cette manœuvre. S'ils présentent des objections, leur expliquer fermement que c'est le seul moyen de mener à bien cette activité.) **Ne pas distribuer encore les feuilles de papier et les crayons.**

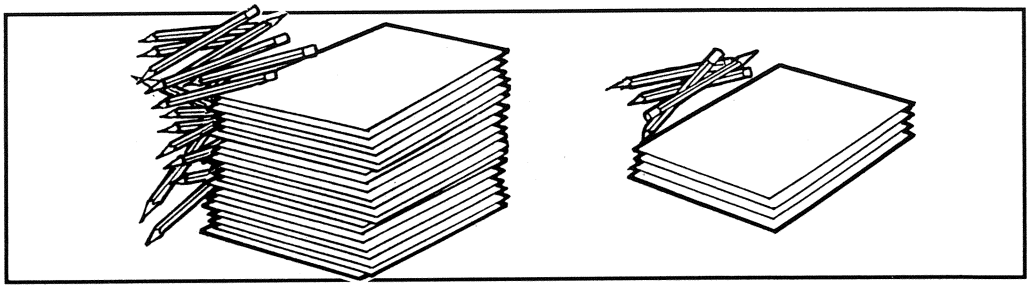

Etape 5. Expliquer aux participants qu'ils vont passer un test d'orthographe et de mathématiques. Ce test est très important, car les résultats obtenus détermineront qui pourra poursuivre des études supérieures. (On peut aussi leur dire que leurs résultats détermineront s'ils peuvent passer dans la classe supérieure, se qualifier pour un emploi ou leur permettre d'obtenir une promotion, selon le groupe.) Ils doivent obtenir au moins 70 % au test pour réussir. Expliquer que vous leur dicterez 10 mots et leur donnerez 10 problèmes à résoudre et qu'ils doivent inscrire les réponses sur leur feuille de papier.

Etape 6. Distribuer la **grosse** pile de papier et de crayons au **petit** groupe et la **petite** pile de papier et de crayons au **grand** groupe.

Par exemple, pour un groupe de 32 participants :

4 participants s'assiéront dans la grande partie de la salle et recevront 28 crayons et 28 feuilles de papier;

les 28 autres participants s'assiéront (ou devront rester debout) dans la petite section et recevront 4 crayons et 4 feuilles de papier pour l'ensemble du groupe.

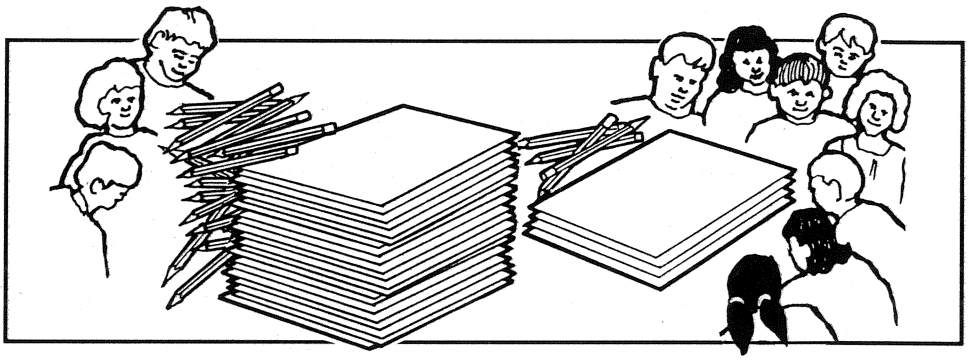

Toutes les objections devront être ignorées ou balayées en leur disant, «Faites ce que vous pouvez avec ce que vous avez». Il faut interdire aux membres du grand groupe de quitter leur secteur pour emprunter du matériel à l'autre groupe.

Etape 7. Commencer à dicter les mots assez rapidement, de façon à ce que les participants du petit groupe puissent suivre. Puis dicter les problèmes de mathématiques.

Mots suggérés pour le test d'orthographe; on peut les remplacer par des mots plus appropriés au niveau de connaissances du groupe :

éducation	équité
égal	groupe
partager	problème
coopérer	protestation
justice	culture

Exemples de problèmes de calcul; une fois encore, ils peuvent être remplacés par d'autres problèmes selon le niveau de connaissances du groupe :

14 + 14 = ?	32 – 4 = ?	8 x 4 = ?
13 + 87 = ?	100 – 25 = ?	25 x 3 = ?
50 + 27 = ?	28 – 14 = ?	7 x 9 = ?
21 + 7 = ?		

Etape 8. Ramasser toutes les copies et vérifier qui a réussi et qui a échoué. Selon toutes probabilités, tous les participants du petit groupe auront réussi alors que très peu, ou peut-être même aucun participant du grand groupe n'aura atteint les 70 %. Donnez le nom des participants qui ont réussi, faites l'éloge de leur travail et félicitez-les de pouvoir poursuivre leurs études.

Etape 9. A ce point, les participants voudront probablement exprimer leurs sentiments concernant cette activité. Expliquez-leur qu'il s'agit d'une simulation ayant pour but de leur faire comprendre l'impact de la discrimination en matière d'éducation. Discuter des points suivants avec le groupe.

- Qu'a ressenti le grand groupe pendant cette activité ? Pourquoi ?
- Quelles sont les stratégies que le grand groupe a essayé d'appliquer pour essayer de passer le test ?
- Qu'a ressenti le petit groupe pendant cette activité ? Pourquoi ?
- Quelles sont les mesures imaginées (s'il y en a) par le grand groupe pour tenter de remédier à cette injustice ? Les participants ont-ils tentè de faire quelque chose ?
- Quelles sont les mesures imaginées (s'il y en a) par le petit groupe pour tenter de remédier à cette injustice ? Les participants ont-ils tenté de faire quelque chose ?
- Quelles seront les conséquences à long terme de ce type de distribution des ressources sur les chances de succès du grand groupe en matière d'éducation ?
- Dans quelle mesure ce type de distribution des ressources favorisera-t-il le petit groupe à long terme ?

Expliquer aux participants que cette simulation se fonde sur des statistiques établies en Afrique du Sud au milieu des années 80, alors que les lois de l'apartheid étaient toujours en vigueur. A cette époque, les blancs ne représentaient qu'un huitième de la population totale. Les dépenses par habitant consacrées à la scolarité des écoliers sud-africains noirs représentaient environ un huitième de celles affectées aux écoliers blancs.

Variante. Tout autre sujet peut remplacer le test proposé ici pour autant que les ressources utilisées soient distribuées inégalement.

Suivi. Cette activité peut servir de point de départ pour des recherches sur les conséquences de l'apartheid sur la population sud-africaine noire. Existe-t-il d'autres pays dans lesquels les ressources consacrées à l'éducation sont distribuées peu équitablement entre les groupes raciaux et ethniques ? Entre les filles et les garçons ?

Lire l'étude de cas réalisée aux Etats-Unis, «*Les inégalités dans l'éducation :* la vidéo pour le changement social», qui suit cette activité. Puis, étudier comment les fonds destinés à l'éducation sont affectés au niveau local ou national dans votre pays. La distribution est-elle égalitaire ? Si tel n'est pas le cas, quels sont les groupes potentiellement désavantagés par le système en vigueur ? Quelles pourraient être les conséquences à long terme de cette situation ?

Les inégalités dans l'éducation : la vidéo pour le changement social

A New York, dans l'école de James, un enfant de famille aisée, les laboratoires de sciences sont équipés de plusieurs microscopes, le département de musique a un orchestre et l'école possède un terrain de sports en plein air. Dans l'école de Lonnie, située dans un quartier populaire à quelques kilomètres de là, des enseignants n'ayant pas reçu de formation suffisante se débattent avec des classes surchargées, des équipements démodés et défectueux. Lequel de ces deux élèves a la meilleure chance de se développer dans toute la mesure de ses potentialités ?

De telles inégalités se retrouvent dans toutes les grandes villes des Etats-Unis. Récemment, six adolescents ont décidé de réaliser ensemble un documentaire : *Les inégalités dans l'éducation*. Ces jeunes gens avaient suivi un cours à l'Educational Video Center (EVC) de New York.

Ils ont débuté en 1991, lorsque l'EVC a été prié de produire un court métrage pour une série télévisée nationale sur la démocratie aux Etats-Unis. Ce groupe de jeunes, tous diplômés de l'EVC, se sont réunis pour discuter de ce que signifiait pour eux la démocratie. Lorsqu'ils ont parlé de l'impact qu'avait eu leur race, leur origine sociale et les classes de niveau scolaire sur leurs études, ils ont décidé de faire une vidéo sur les injustices dans le secteur de l'éducation.

Ils ont sélectionné deux écoles qui leur convenaient et ils ont commencé à observer les élèves et à se lier d'amitié avec eux. Puis, ils ont amené leurs caméras. Cela n'a posé aucun problème dans l'école du quartier aisé. Par contre, le directeur de l'autre école s'est opposé au projet parce qu'il ne voulait pas que son école soit présentée comme un mauvais exemple.

Avec l'aide de certains parents et membres du conseil d'administration de l'école, les jeunes gens ont trouvé un directeur favorable à l'égalité en matière d'éducation. Le travail a pu débuter dans son école et un documentaire sur les expériences quotidiennes et les espoirs de James et Lonnie, deux enfants qui étudient dans des milieux totalement différents, a pu être réalisé. Les téléspectateurs comprennent parfaitement bien les obstacles que Lonnie, élève de l'école défavorisée, devra surmonter pour réaliser son ambition, qui est de devenir avocat.

Lorsque la vidéo a été projetée, elle a déclenché une petite révolution. Certains membres ont quitté la salle pendant sa projection lors d'une réunion du conseil d'administration et ils ont refusé qu'elle soit montrée à une réunion portes ouvertes. Les jeunes réalisateurs ont alors commencé à présenter leur travail aux parents intéressés et aux groupements favorables à une réforme de l'enseignement, et à parler du problème de l'égalité dans l'éducation sur des chaînes de radio et de télévision nationales.
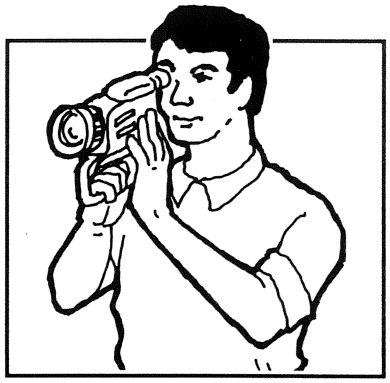
Les inégalités dans l'éducation a eu un impact réel dans le débat sur le financement de l'éducation. Cette vidéo a également modifié la vie de ses jeunes réalisateurs. Ils ont par la suite publié un manuel intitulé *Guide to Video for Students by Students*. L'un d'eux enseigne aujourd'hui la vidéo aux jeunes d'un centre communautaire. D'autres étudient à l'université, mais ils continuent à parler de leur film à ceux que le problème intéresse. Ils ont compris qu'ils avaient été victimes d'un système d'enseignement peu équitable, et pourtant ils n'étaient pas les plus défavorisés. Ils ont surtout réalisé qu'ils pouvaient jouer un rôle dans la société pour qu'elle devienne plus égalitaire.